



Delai de préavis pour un bail

Par **kanou**, le **09/11/2011** à **09:36**

Bonjour,rnrnje suis locataire d'un appartement sur Nantes.j'ai perdu mon emploi en janvier 2010.la je viens de retrouver un emploi dans le sud et je dois commencé début février 2012.je pensais que le préavis était d'un mois mais mon agence interaxia gestion me dit que le préavis est de trois mois.je pensais qu'avec le retour a un emploi le préavis passait a un mois.j'aimerais savoir ce que dis la loi sil vous plait.rnrnmerci pour votre attention et bonne journée:)

Par **chris_ldv**, le **09/11/2011** à **10:04**

Bonjour,rnrnLa durée du préavis est réduite en cas de perte d'emploi mais dans votre cas la perte d'emploi date de janvier 2010.rnrnLe fait d'avoir retrouvé un emploi pour février 2012, c'est à dire 25 mois après votre perte d'emploi ne vous permet pas d'invoquer ce motif pour bénéficier d'un préavis réduit.rnrnCordialement,

Par **kanou**, le **09/11/2011** à **10:10**

ok merci pour la réponse.rnrndonc en fait il y a un temps maximum entre la perte d'emploi et la reprise d'emploi?rnrnje demande car sur le texte de loi ou sur le bail il n'y a pas de temps indiquer.rnrnmerci:)

Par **mimi493**, le **09/11/2011** à **12:56**

[citation]donc en fait il y a un temps maximum entre la perte d'emploi et la reprise d'emploi?
[/citation] la loi dit "nouvel emploi consécutivement à une perte d'emploi". Le terme consécutivement ne peut s'appliquer à 25 mois